



Commune de Saint Hilaire Les Places

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2021 à 19h00

L'an deux mille vingt et un, le quinze novembre à 19h00, le conseil municipal de la commune de Saint-Hilaire-Les-Places, dûment convoqué le 8 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Madame Sylvie VALLADE**, Maire.

PRESENTS : Mme Sylvie VALLADE, M. Jean-Bernard DOGNON, Mme Marie Line VALADE, M. Gérard CHANDES, Mme Pauline BRUZAT, M. François DAGIRAL, Mme Brigitte LALLET, Mme Véronique JEAN, M. Paul DEBET, M. Jean-Marie BEYNET, M. Roland GRANGER.

ABSENTS excusés : Mme Véronique BONNET (pouvoir à Mme VALADE), Mme Marie-José HEGARAT (pouvoir à Mme LALLET), M. BAYLET Sébastien (pouvoir à Mme VALLADE), M. Vincent CALLANDREAU.

Secrétaire de séance : M. François DAGIRAL

APPROBATION COMPTE(S) RENDU(S)

Approbation du compte-rendu du 20 septembre 2021 à l'unanimité des membres présents et représentés.

I – AFFAIRES FINANCIERES

1/ DM n°2 Budget principal

Madame le Maire informe que des recettes de fonctionnement sont plus élevées que nos prévisions et que nos besoins en dépenses le sont également. Afin de pouvoir répondre à nos besoins, il convient de prendre une décision modificative.

Section de fonctionnement recettes :

<u>Chapitres</u>	<u>Articles</u>	<u>Libellés des comptes</u>	<u>Recettes</u>
70	70323	Redevance occupation du domaine public	+ 650,00 €
70	70688	Autres prestations de service	+ 300,00 €
70	7083	Locations diverses camping	+ 35 000,00 €
		Total chapitre 070	35 950,00 €
73	73221	FNPTP	+ 774,58 €
73	7342	Versement de transport	+ 324,00 €
73	7381	Taxe additionnelle de mutation	+ 4 455,94 €
		Total chapitre 073	5 554,52 €
74	74834	Etat compensation au titre des exo de TF	+ 3 770,00 €
		Total chapitre 074	3 770,00 €
77	7718	Autres produits exceptionnels sur op. de gestion	+ 120,00 €

77	773	Mandats annulés	+ 2 545.69 €
77	7788	Remboursement cotisations	+ 1 967.20 €
		Total chapitre 077	4 632.89 €
		Total décision modificative	49907.41 €

Section de fonctionnement dépenses

<u>Chapitres</u>	<u>Articles</u>	<u>Libellés des comptes</u>	<u>Recettes</u>
011	60632	Fournitures de petit équipement	+ 5 000,00 €
011	60633	Fournitures de voirie	+ 10 707.41 €
011	611	Contrats de prest. de service avec entretien	+ 8 000,00 €
011	615221	Bâtiments	+ 5 000,00 €
011	6232	Fêtes et cérémonie	+ 4 000,00 €
		Total chapitre 011	32 707,41 €
012	6411	Titulaires	+ 15 000,00 €
		Total chapitre 012	15 000,00 €
65	6531	Indemnités	+ 2 200,00 €
		Total chapitre 65	2 200,00 €
		Total des modifications	49 907.41 €

Le montant du budget principal section fonctionnement se trouve donc modifié, équilibré et porté à 873 710,41 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des membres présents la décision modificative ci-dessus proposée.

2/ Convention de groupement de commande modifiée – Travaux voirie Puycheny

Madame le Maire rappelle qu'au mois de juin, le conseil municipal s'était prononcé positivement sur le groupement de commande des travaux de Puycheny.

Madame le Maire informe que la convention va être modifiée, en faveur de la commune, ayant fait la preuve de l'emprise réelle de la voie communautaire et donc de la charge moindre devant être imputée à la commune.

Le projet a donc évolué et il convient de valider la convention ainsi modifiée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des membres présents la convention de groupement de commandes modifiée et autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ces travaux.

3/ Tarifs location de salle 2022

Madame le Maire propose les tarifs de location 2022 suivants :

SALLE POLYVALENTE	2022	
Personnes domiciliées dans la commune	1 ère journée	2 ème journée (-20%)
Animation sans repas	115,50 €	92.40 €
Bals, Thés dansants sans cuisine	143,00 €	114.40 €
Repas	236,50 €	189.20 €
Vin d'honneur	115,50 €	92.40 €
Personnes non domiciliées dans la commune	1 ère journée	2 ème journée (-20%)

Animation sans repas	165,00 €	132,00 €
Bals, Thés dansants sans cuisine	247,50 €	198,00 €
Repas	489,50 €	391,60 €
Vin d'honneur	165,00 €	132,00 €
Energie	de 0 à 100 kw	Au delà de 100 kw
Tarif	compris dans la location	0,20 € par kw
BUVETTE	55 € / jour	
BIBLIOTHEQUE Location annuelle	30 € par mois pour ½ journée par semaine	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des membres présents, les tarifs 2022 proposés.

4/ Tarifs 2022 Cantine et Garderie

Madame Le Maire propose les tarifs cantine et garderie 2022 suivants :

CANTINE 2021	
Élèves	2,60 €
Personnel communal et intervenants extérieurs	5,50 €

GARDERIE 2021	
Matin	1,80 €
Soir	2,80 €
Matin + soir	4,20 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des membres présents, les tarifs 2022 proposés.

5/ Tarifs 2022 Pêche à l'étang du Coucou et au Lac Plaisance

Madame le Maire propose les tarifs de la pêche à l'étang du Coucou et au lac Plaisance 2022 suivants :

Carte annuelle Résidents de la Commune	80,00 €
Carte annuelle Non-résidents	90,00 €
Carte annuelle Jeunes de 12 à 18 ans	40,00 €
Ticket Journée	10,00 €
Ticket Demi-journée	6,00 €
Ticket Enfant - 12 ans accompagné d'un adulte payant	Gratuit
Carte Semaine résidents camping et gîte	25,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des membres présents, les tarifs 2022 proposés.

6/ Tarifs 2022 Cimetière

Madame le Maire propose les tarifs du cimetière suivant :

	Durée	Tarif
Concession terrain 4 m ²	Perpétuelle	240 €
Au-delà de 4m ² : prix au m ²	---	60 €
Concession cavurne 1m * 1m	Perpétuelle	100 €
Case columbarium « prestige »	15 ans	350 €
Case columbarium « prestige »	30 ans	690 €
Case columbarium « colombier »	15 ans	300 €
Case columbarium « colombier »	30 ans	520 €
Jardin du souvenir		40 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des membres présents les tarifs 2022 proposés.

7/ Tarifs 2022 Flower Camping, règlement et conditions générales de vente

Madame le Maire expose au conseil municipal l'intégralité des tarifs Flower Camping L'air du lac, le règlement intérieur et les conditions générales de vente 2022 joints en annexe.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des membres présents l'ensemble de ces tarifs, le règlement intérieur et les conditions générales de vente 2022.

8/ Tarifs 2022 Gites travailleurs, emplacements résidents, produits et services du camping

Madame le Maire propose au conseil municipal les tarifs suivants :

TARIFS TRAVAILLEURS	2022
GITES 2/3 personnes /mois	450,00 €
GITES 5/6 personnes / mois	520,00 €
GITES 7 personnes / mois	580,00 €
Consommation électrique	0,20€/kw
TARIFS RESIDENTS	2022
Emplacement mobil-home / an	1 680,00 €
Emplacement caravane / an	600,00 €

Madame le Maire présente également l'ensemble des tarifs de vente de produits et services suivants :

EPICERIE	Tarif 2022
Allumettes U boîte x240	1,00 €
Beurre doux U bio 250gr	2,60 €
Biscottes froment germ.U bio 300g	2,30 €
Brosse à dent U x2	2,00 €
Brosse à dent bambou souple U x1	2,50 €
Café moulu bio Malongo 250g	4,00 €

Céréales mix Bio Nestlé x6	3,50 €
Charbon de bois U 2,5kg	7,00 €
Chips ondulés U BIO 125gr	2,50 €
Confiture fraise Jardin Bio 320g	3,50 €
Cookies qui.pep.choc.U bio 175g	2,50 €
Coquillettes U BIO 500g	1,40 €
Coton-tiges U BIO x200	1,60 €
Couches essentiel Nature U tout petits différentes tailles	11,00 €
Dentifrice bio protection complète Vademecum	3,10 €
Dentifrice purifiant U bio 75ml	2,50 €
Diffuseur antimoustique électrique RAID	8,00 €
Eau de source cristalline 1,5L	2,00 €
Eponges grattantes U fibres recyclées ttes surf x2	1,50 €
Essuie-tout blanc compact U nature x2	2,50 €
Filtre à café N°4 brun U Nature x80	1,30 €
Gel douche verveine & aloé vera U BIO 250ml	2,50 €
Gobelets carton U Maison 34cl x 12	2,60 €
Goûters fourrés au chocolat et au blé complet bio 300g	3,00 €
Haricots vert extra fins JARDIN BIO 330g	2,70 €
Haricots vert extra fins JARDIN BIO 660g	4,00 €
Huile d'olive vierge extra U bio 75cl	6,10 €
Infusion Tilleul, Verveine, Marjolaine et Lavande U BIO, 20 sachets	2,20 €
Insecticide eucalyptus spécial volants Raid aérosol 400ml	4,00 €
Jus d'orange U BIO 1L	2,60 €
Jus d'orange U BIO 6x20cl	3,00 €
Ketchup nature U bio 340g	2,00 €
Lait UHT 1/2 écrémé U BIO ble 1L	2,00 €
Lessive à la main L'Arbre Vert 250ml	2,50 €
Liquide vaisselle ment/basil U nat. 500ml	1,40 €
Mayonnaise U BIO 200ml	2,60 €
Mouchoirs pocket U Nature 15 paquet	2,10 €
Mousse à raser peaux sensibles U 100ml	1,30 €
Moutarde de dijon U bio 200g	1,50 €
Palmier pur beurre U bio 100g	2,00 €
Papier toilette compact U nat. X4	2,80 €
Pate à tartiner chocalat noisette Jardin Bio 350g	4,00 €
Pâtes penne complètes U Bio 500g	2,00 €
Pepsi Colas 1,5L	3,50 €
Pile LR03 AAA U 4 unités U standard	2,10 €
Pile LR06 AA U 4 unités U autonomie	2,60 €
Pile LR20 1,5V U 2 unités U autonomie	3,40 €
Poivre gris et sel Ducros 68g	2,60 €

Poudre cacaotée U bio 500g	3,50 €
Rasoirs jetables 2 lames x10	1,30 €
Ravioli au bœuf bio Jardin Bio 700g	5,20 €
Riz long grain semi-complet U BIO 500g	2,40 €
Riz Basmati U bio 500g	2,00 €
Sac poubelle liens coulissants biodégradable U NATURE 30L x15	4,20 €
Sacs poubelles compostables U nature 10x30L	2,80 €
Sachets glaçons x15	1,50 €
Savon de marseille blanc U 400g	1,30 €
Serviettes ultra minces Super+ NATURE x12	2,20 €
Shampooing tous types de cheveux aloe vera U BIO 250ml	2,50 €
Sucre en morceaux Daddy N°4 1kg	2,00 €
Tablette lave-vaisselle tout en 1 Nature x30	5,00 €
Tampon bio avec applicateur normal NETT, boîte de 16	5,00 €
Thé vert à la menthe U bio 20 sachets	2,00 €
Thé noir bio aromatisé bergamote et agrumes russian earl grey Lipton 20 sachets	3,20 €
Vinaigre balsa U bio 50cl	3,80 €

Bouteille de gaz pour les résidents	32,00 €
Rosé bio bouteille 75cl	8,00 €
Ménage de fin de séjour avec animal	120€/séjour
Tarif soirée repas	12€/personne
Location salle de jeux camping mai/juin et sept Uniquement pour les clients du camping	120€/jour

Tarifs boissons - régie boutique	
BOISSONS	
Bière cannette	2,00 €
Jus de fruit	2,00 €
Pepsi cola	2,00 €
Orangina	2,00 €
Nestea pêche	2,00 €
Jus d'orange	2,00 €
Perrier	2,00 €
Supplément sirop	0,20 €
Eau de source	1,50 €
Café	1,30 €

Tarifs laverie - régie boutique	
LAVERIE	
Jeton machine à laver	4,00 €
Jeton sèche linge	2,00 €
1 tablette lessive	0,50 €

Tarifs taxe de séjour - régie camping	
TAXE DE SEJOUR + 18 ans	
Camping	0,35€/personne
Gîtes et mobil-homes	0,75€/personne

Tarifs stationnement camping-car régie camping	
CAMPING-CAR	
Stationnement sur l'aire	5€/nuit + taxe de séjour 0,35€/personne

Tarifs participation des campeurs à des soirées animées - régie camping	
TARIF PARTICIPATION SOIREES ANIMEES	
Participation des campeur soirées animées	2€/personne, gratuit pour les moins de 12 ans

Tarifs suppléments - régie camping	
SUPPLEMENTS	
Barbecue	3€/jour
Réfrigérateur	5€/jour

Tarifs boulangerie	
Pain ordinaire	1,35 €
Pain tourné	1,50 €
Baguette ordinaire	0,95 €
Baguette tradition	1,05 €
Pain tradition	1,60 €
Croissant	0,95 €
Pain au chocolat	1,00 €
Pain aux raisins	1,10 €
Pâté de viande brioiché individuel	2,05 €
Croissant au jambon béchamel champignons	2,15 €
Quiche lardons individuelle	2,15 €
Quiche poireaux individuelle	2,15 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des membres présents les tarifs 2022 proposés.

9/ Taxe d'aménagement

Madame le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter le taux de la taxe d'aménagement pour 2022 et donc continuer à appliquer le taux de 1.5%.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide ne pas augmenter le taux de la taxe d'aménagement.

10/ Tarifs 2022 Eau, assainissement et travaux associés

Madame le Maire propose de nouveaux tarifs pour 2022 dont une augmentation 0.05 € du m3 d'eau consommé. Monsieur Paul DEBET souhaite que soit proposé une augmentation de 0,50 € du m3.

Madame le Maire met au vote cette proposition de 0.50 € d'augmentation. Résultat : 1 pour et 13 contre.

Proposition de Mme Le Maire :

FACTURATION	TARIFS
BRANCHEMENT COMPTEUR EAU si inférieur ou égal à 10 mètres linéaires	500,00 €
BRANCHEMENT COMPTEUR EAU si supérieur à 10 mètres linéaires	15 € le mètre linéaire
BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF si inf. ou égal à 10 mètres linéaires	350,00 €
BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF si supérieur à 10 mètres linéaires	15 € le mètre linéaire
DEPLACEMENT COMPTEUR EAU	249,00 €
ENLEVEMENT DE COMPTEUR	30,50 €
REMISE DE COMPTEUR	122,00 €
REPLACEMENT DE COMPTEUR	249,00 €
CONSOMMATION EAU AU M3	1,10 €
PART FIXE EAU/AN	41,00 €
LOCATION COMPTEUR / AN	5,00 €
TAXE POLLUTION EAU /M3	0,33 €
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT AU M3	1,00 €
PART FIXE ASSAINISSEMENT/AN	33,00 €
TAXE COLLECTE ASSAINISSEMENT /M3	0,25 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des membres présents les tarifs proposés.

11/ Tarifs 2022 Facturation des travaux d'égavage

Madame le Maire expose que :

Un de nos agents a fait une formation nacelle afin de pouvoir faire les élagages sur les voies communales qui nous incombent.

Après entretien avec une entreprise qui intervient dans le domaine, proposition est faite de refacturer 8 euros du mètre linéaire aux personnes qui n'auront pas fait l'égavage qui leur incombe après envoi d'un courrier resté sans effet.

Cela comprend la location de la nacelle, d'un broyeur et le travail de 3 agents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des membres présents le tarif de facturation proposé.

12/ Convention 2021 et 2022 de fourrière : enlèvement et garde des animaux

Madame le Maire expose que :

La commune n'ayant pas de fourrière pour les animaux, il convient de conventionner avec la SPA afin que les animaux divagants soient pris en charge. Le coût est de 0.63 €/habitant depuis 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des membres présents valide les conventions 2021 et 2022 et autorise Mme le Maire à les signer.

13/ Autorisation de dépenses 2022 avant vote du budget

Madame le Maire rappelle que l'article L 1612.1 du CGCT permet en l'absence d'adoption du budget à l'exécutif de la collectivité territoriale sur autorisation de l'organe délibérant d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit :

CHAPITRES	BP + DM1 + DM2	DEPENSES AUTORISEES 25%
20. Immobilisations incorporelles	27 520€	6 880,00 €
21. Immobilisations corporelles	13 711 €	3 427,00 €
TOTAL	41 231 €	10 307.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022 comme décrit ci-dessus.

14/ Colis et repas des aînés 2021 et 2022

Madame le Maire propose un montant attribuable aux colis et repas des aînés suivant :

Repas 25 € par personne

Colis 20 € pour une personne seule

Colis 30 € pour un couple

Le repas aura lieu le 23 janvier 2022 si les conditions sanitaires le permettent

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des membres présents ces montants pour 2022.

15/ Frais de scolarité par enfant pour facturation aux communes d'origine

Madame le Maire expose qu'un calcul détaillé du coût de scolarité 2020 a été effectué.

Le coût d'un enfant scolarisé à Saint Hilaire les Places s'élève à 798 € (hors cantine et garderie).

Madame le Maire propose au conseil municipal de fixer ce montant comme base de facturation par enfant aux communes du lieu d'habitation des enfants inscrits dans notre école.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des membres présents, le montant à facturer aux communes d'origine par enfant inscrit dans notre école à 798 € à partir de la rentrée scolaire 2021/2022.

II– PERSONNEL

16/ Mise en place d'une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEP

Madame le Maire expose que suite à l'avis du comité technique du CGFPT 27/09/2021, le conseil municipal peut délibérer pour mettre en place la part supplémentaire IFSE régie dans le RIFSEEP.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- DÉCIDE l'instauration d'une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEP à compter de l'exercice comptable 2021 ;
- DÉCIDE la validation des critères et montants inscrits au budget tels que définis précédemment.

17/ Indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Madame le Maire expose que suite à l'avis du comité technique du CGFPT 27/09/2021, le conseil municipal peut délibérer sur versement du dispositif indemnitaire horaire pour travaux supplémentaires :

- L'indemnité horaire pour travaux supplémentaires peut être attribuée à tous les agents titulaires, stagiaires ou contractuels, employés à temps complet ou à temps partiel.
- Les heures seront majorées conformément aux textes en vigueur.
- Le nombre d'heures supplémentaires ne peut dépasser le contingent mensuel qui est d'une durée limitée de 20 heures pour tout agent à temps complet ou proratisé pour les agents à temps non complet.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

- 1) Prend acte des dispositions relatives au versement de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires**
- 2) Attribue, aux agents pouvant y prétendre, le versement des IHTS de manière exceptionnelle et à défaut de possibilité de récupération au titre des heures supplémentaires effectuées**
- 3) Attribue aux agents pouvant y prétendre, le versement des heures dites complémentaires, et à défaut de possibilité de récupération**
- 4) Intègre les travaux supplémentaires effectués de nuit ou les dimanches dans ce dispositif**

III– AFFAIRES GENERALES

18/ RGPD Habilitation au CDG87

Madame le Maire expose que le règlement général sur la protection des données est entré en vigueur depuis le 1^{er} Janvier 2019. Nous avons pris position pour une mutualisation avec la communauté de communes. Le cabinet THEMYS de Brive avait été retenu. Malheureusement son dirigeant est décédé subitement. Depuis, la communauté de communes a repris le dossier en mains et le centre de gestion de la fonction publique territoriale a recensé plus de 150 communes intéressées par le groupement de commande. Compte tenu du nombre de collectivités concernées, la publication de l'appel d'offre doit être faite sur l'union européenne. Les délais débordent sur l'année 2022.

Madame le Maire précise que la commune pourra refuser le candidat retenu si les conditions ne sont pas satisfaisantes.

Après lecture du projet de délibération, le conseil municipal, ayant délibéré, vote favorablement à l'unanimité des membres présents.

19/ Pacte de gouvernance

Madame le Maire expose que la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a institué la possibilité de réaliser un pacte de gouvernance afin d'améliorer le fonctionnement des EPCI à fiscalité propre.

C'est dans ce cadre-là que nous avons à nous prononcer sur le pacte de gouvernance de notre communauté de communes. Nous avons déjà travaillé sur ce document au sein de la communauté de communes.

Afin d'en finaliser l'adoption, le projet de pacte est transmis aux communes membres pour avis des conseils municipaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le projet de pacte de gouvernance.

IV – VIES DES COMMISSIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses

Assemblées générales de plusieurs associations : les amis des tuileries du Limousin, les amis des Fleurs, des marchés gourmands, des boulistes du Lac

Sortie de résidence à l'atelier musée de la Terre : épis de faïtage...

Accueil d'une délégation de Gutenstetten du 29.10 au 1.11 : visite de la commune – Limoges – Dournazac et Nontron.

Vide jardin des amis des Fleurs

Défilé HALLOWEEN et vide ta chambre de l'APE

Conférence de JF NYS sur St Hilaire Lastours et St-Hilaire les Places dans la presse et les cartes postales de 1850 à 1950

Nettoyage cour anglaise à l'église de St-Hilaire par les bénévoles de Patrimoines et culture de St-Hilaire les Places

Ecole :

Problème de photocopieur à l'école, Tableaux blancs interactifs installés (investissement de 12 000 €). Conseil d'école le 18.10. RDV avec l'inspecteur de l'éducation nationale vendredi 19.11.

AG de l'ATEC 87 – l'ATEC n'assurera plus le soutien informatique aux communes. Ce sont 150 communes qui sont concernées

4.10 : Accueil du Monsieur le Sous-Préfet. Tous les sujets ont été abordés. Situation financière de la commune. DSP pour le camping et les gîtes. Caserne des pompiers de Nexon. Visite de la commune en commençant par l'église de St-Hilaire, le bourg, le lac, tuilerie AUPEIX, atelier musée.

Accompagnement de Mr le Député dans la visite des entreprises de la commune : Meubles BRUZAT, Tuilerie AUPEIX, ferme MEESTER et passage rapide à l'Atelier musée de la Terre.

Communauté de communes :

Conférence des Maires de la communauté de communes où le développement de la fibre sur notre commune a été présenté.

Accueil du Vice-Président de la communauté de communes à propos du SAGE ISLE amont dont l'arrêté est publié depuis août 2021 et est applicable sur notre commune.

8.11 : Accueil de Pascal GERMAIN, recruté par la communauté de communes pour animer le label « petites villes de demain » obtenu par Châlus et Nexon.

Accueil de Madame DOUCHET PEREZ – Fondation du Patrimoine pour l'église de St-Hilaire Réunion avec les présidents d'associations pour caler le calendrier 2022.

Conseil municipal des jeunes. 1^{er} projet : affiches pour les containers et les dépôts sauvages au pied des containers.

Accueil de Pierre LAGEDAMOND et Dominique CHABASSIER : projet de renouveler les arbres dépérissants du Lac sur les fonds de Super U.

Accueil des nouveaux arrivants : très peu de personnes ont assisté à la réunion.

Maison THARAUD : RDV avec Gilles BEGOUT – Président de l'ODHAC pour la maison THARAUD Visioconférence avec les Maisons Marguerite pour la maison THARAUD

AG des maires ruraux : problème de désertification médicale, problème de fonctionnement avec les trésoreries, agence postales

Pylône : Accueil de Mr ELCHINGER de Orange

Pompiers : Annonce à Grégory DESFORGES, commandant des sapeurs-pompiers de Nexon, que la commune de St-Hilaire ne participera pas financièrement à la construction de la caserne de Nexon.

Accueil délégué du **défenseur des droits** pour le problème de signalétique du département.

Décorations de Noël : de nouvelles décorations seront installées.

Pavillon Bleu 2022 : dossier en cours

Salon ATLANTICA : Mme le Maire s'est rendue au salon de la Rochelle pour rencontrer les dirigeants de Flower (connaître le montant de la redevance qui pourrait nous être servie si nous passions en DSP selon recommandations de la direction départementale des finances publiques) et échanger avec la société Camping Car Park et obtenir un partenariat pour l'implantation d'une aire de camping-car au plan d'eau.

Miroirs et panneaux la Grénerie

Station d'épuration : contrôle SATESE

Eau potable : contrôle ARS

Saison touristique 2021 : Le chiffre d'affaires du camping et des gîtes avoisine les 180 000 € soit une progression de plus de 30 000 € par rapport à 2020. Côté lac : le kiosque réalise le même chiffre d'affaires qu'en 2020 à 300 € près. Les recettes de la pêche sont en légère progression. Très vraisemblablement la meilleure saison depuis 1967.